



Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a renouvelé les représentants de son Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions du II de l'article L-312-10 du Code monétaire et financier le Conseil de surveillance du FGDR est composé de douze membres et d'un censeur :

- sept membres de droit représentant les établissements de crédit qui sont les contributeurs les plus importants au mécanisme de la garantie des dépôts ;
- deux membres élus parmi les adhérents au mécanisme de la garantie des dépôts ;
- deux membres élus parmi les adhérents à la garantie des titres ;
- un membre élu parmi les adhérents à la garantie des cautions.

Le mandat du Conseil de surveillance précédent étant arrivé à échéance, le FGDR a demandé aux membres de droit de procéder à la désignation de leur représentant permanent et a organisé les élections pour la désignation des membres élus. La durée du mandat des nouveaux membres du Conseil est de quatre exercices.

1°) Les membres de droit du nouveau Conseil de surveillance sont, par ordre alphabétique :

- **BNP PARIBAS**, représentée par M. Jean-Jacques SANTINI, Directeur des affaires institutionnelles ;
- **BPCE**, représentée par M. Nicolas DUHAMEL, Conseiller du président du Directoire en charge des affaires publiques ;
- **CAISSE CENTRALE du CRÉDIT MUTUEL**, représentée par Mme Isabelle FERRAND, Directrice générale adjointe ;
- **CRÉDIT AGRICOLE S.A.**, représentée par M. Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint ;
- **LA BANQUE POSTALE**, représentée par M. François GÉRONDE, Directeur financier ;
- **RCI BANK and SERVICES**, représentée par M. Joao Miguel LEANDRO, Directeur général ;
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**, représentée par M. Gilles BRIATTA, Secrétaire général.

2°) Il résulte des élections venant de se tenir que les nouveaux membres élus sont :

Pour le mécanisme de garantie des dépôts :

- **ODDO BHF**, représentée par M. Grégoire CHARBIT, Gérant ;
- **ORANGE BANK**, représentée par Mme Delphine d'AMARZIT, Directrice générale déléguée.

Pour le mécanisme de garantie des titres :

- **EPSSENS**, représentée par Mme Catherine PAYS-LENIQUE, Directrice générale ;
- **EXANE**, représentée par M. Benoît CATHERINE, Directeur général délégué.

Pour le mécanisme de la garantie des cautions :

- **CRÉDIT LOGEMENT**, représenté par M. Jean-Marc VILON, Directeur général.

3°) L'installation du nouveau Conseil de surveillance est intervenue le 15 mai 2020, les membres du Conseil de surveillance ont procédé alors à l'élection des Président et Vice-Président :

- M. Gilles BRIATTA a été élu Président ;
- M. Jérôme GRIVET, Vice-Président.

Le Comité d'audit du FGDR est désormais présidé par M. Jean-Jacques SANTINI, et composé de MM. Nicolas DUHAMEL, François GÉRONDE et Jérôme GRIVET.

Le Comité des nominations et rémunérations est quant à lui présidé par M. Gilles BRIATTA, et composé de Mmes Delphine d'AMARZIT et Isabelle FERRAND.

Membres du conseil de surveillance du FGDR au 15/05/2020	
PRÉSIDENT Gilles BRIATTA , Secrétaire général - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
VICE-PRÉSIDENT Jérôme GRIVET , Directeur général adjoint - CRÉDIT AGRICOLE SA	
Jean-Jacques SANTINI Directeur des affaires institutionnelles - BNP PARIBAS	Benoît CATHERINE Directeur général délégué - EXANE
Nicolas DUHAMEL Conseiller du président du Directoire en charge des affaires publiques - BPCE	François GÉRONDE Directeur financier - LA BANQUE POSTALE
Isabelle FERRAND Directrice générale adjointe CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Grégoire CHARBIT Gérant - ODDO BHF
Jean-Marc VILON Directeur général - CRÉDIT LOGEMENT	Delphine d'AMARZIT Directrice générale déléguée - ORANGE BANK
Catherine PAYS-LENIQUE Directrice générale - EPSENS	Joao Miguel LEANDRO Directeur général - RCI BANK and SERVICES
Censeur sans voix délibérative désigné par le ministre chargé de l'Économie Jérôme REBOUL Sous-directeur banques et financements d'intérêt général - Direction générale du Trésor	

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le FGDR a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou prestataire de services d'investissements. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, il intervient à la demande des autorités de supervision du secteur bancaire et financier soit en amont, en intervention préventive ou de « résolution » des crises bancaires, soit en indemnisation au moment de la défaillance d'un établissement. Au 31/12/2019 il couvre 465 établissements adhérents et gère trois mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions. **Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur-clé au service de la stabilité du système bancaire français.**

CONTACT : Sylvie Derozières – FGDR

Emilie de Chezelles – Cabinet CLAI

sderozieres@garantiedesdepots.fr

fgdr@clai2.com ou emilie.dechezelles@clai2.com

T +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

T +33 (0) 1 80 50 53 40 / +33 (0)6 72 77 59 51

Site web FGDR : www.garantiedesdepots.fr